Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260602-D2026_34-DE

D-2026-34

Département d'Ille-et-Vilaine

Ville de JANZÉ

# DECISION DU MAIRE

*Prise en vertu des délégations qui lui ont été consenties*
*par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2026*

**OBJET : Travaux de réhabilitation par chemisage sur le réseau d'eaux usées rue des Genêts et rue de Chateaubriand / Attribution du titulaire du marché**

**Le Maire de la Commune de JANZÉ,**

**VU** l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal DL2026-024 du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour l'application de l'article sus énoncé,

**VU** l'alinéa 4 de la délibération du conseil municipal n° DL2026-024 du 31 mars 2026 qui stipule que le Maire peut, par délégation, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 200 000 €HT pour les marchés de fournitures et de services, de 500 000 €HT pour les marchés de travaux et de 50 000 €HT pour les marchés de prestations intellectuelles, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 15% du lot / contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**VU** la consultation lancée le 7 avril 2026, pour l'attribution d'un marché de travaux de réhabilitation par chemisage sur le réseau d'eaux usées rue des Genêts et rue de Chateaubriand,

**VU** la proposition de l'entreprise ATEC REHABILITATION (22170 – PLERNEUF),

## DÉCIDE

**ARTICLE 1**
Le marché de travaux relatif à la réhabilitation par chemisage sur le réseau d'eaux usées rue des Genêts et rue de Chateaubriand est attribué à la société ATEC REHABILITATION, sise ZA La Barricade – 22170 PLERNEUF, et dont le montant de l'offre s'élève à 68 107,00 € HT.

**ARTICLE 2**
La Directrice Générale des Services,
La Directrice du Pôle Territoire,
Le Comptable public,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à JANZÉ, le 2 juin 2026

**Le Maire,**

**Jonathan HOUILLOT**

MAIRIE DE JANZÉ
35150